



# **CAISSE DES ECOLES SAINT MANDRIER SUR MER**

## **PROCES VERBAL** **de la séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 à 18 h 30**

L'an deux mille vingt et le 01 du mois de décembre, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville de SAINT MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle du Foyer des Anciens, sous la présidence de Madame Colette DEMIERRE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

**Etaient présents** : Mme Colette DEMIERRE - Mme Séverine MATHIVET - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOARD — M. Philippe DEZERAUD - Mme Agnès JAOUEN - Mme Sylvie MOULINIER - Mme Christelle ROBINET - Mme Aurélia TROIA - Mme Bénédicte ZAFRA - M. Hubert GUY-COQUILLE.

**Absents excusés** : M. Gilles VINCENT - Mme Marjorie ASNARD - Mme Angélique RASTOUIL - Mme MOUNIE Inspectrice de l'Education Nationale

Madame Colette DEMIERRE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles ouvre la séance à 18 H 30.

Adoption du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à l'unanimité.

### **1 - APPROBATION DES PROJETS ENSEIGNANTS**

Madame la vice-présidente du conseil d'administration donne lecture des projets des enseignants des deux écoles maternelles et élémentaires Louis Clément et de l'Orée du Bois.

#### **PROJETS ENSEIGNANTS 2020/2021**

MATERNELLE LOUIS CLEMENT	485.50 €
ELEMENTAIRE LOUIS CLEMENT	1 215.00 €
MATERNELLE de l'OREE du BOIS	800.00 €
ELEMENTAIRE de L'OREE du BOIS	960.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 460.50 €</b>

Il est précisé que ces projets ont été approuvés par Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale et représentent un montant total de **3 460.50 €**.

Les projets ci-dessus présentés sont adoptés **à l'unanimité**.

### **2 - COTISATIONS 2020/2021 (information non soumise à délibération)**

Le montant des cotisations de l'année s'élève à **1 145 €** soit **229** cotisations pour les deux groupes scolaires, soit 11 cotisations de moins que l'année dernière.

### **3 - EFFECTIFS DES ECOLES (information non soumise à délibération)**

Pour information, un tableau des effectifs des écoles de l'année scolaire 2020/2021 est remis à chaque membre du conseil d'administration.

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 30.

Fait à Saint Mandrier, le 2 décembre 2020.

La Vice-Présidente  
Colette DEMIERRE